

**PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)**  
Sous-Bassin Hydrographique de l'OURTHE

**P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGRES CONCERNES :**

**aide** Association Intercommunale pour le Dévergement et l'Épuration des communes de la Province de Liège

**AIVE** Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau en Province de Luxembourg

**INWEP** Intercommunale Namuroise de Services Publics

**PASH DRESSE PAR :** La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par délégation pour délivrance de copie conforme,

**Michel COMELLES**, Vice-Président du Comité de Direction  
**Jean-Luc MARTIN**, Président du Conseil d'Administration  
**Jean-Luc LEBRUN**, Conseiller, S.P.G.E.

**VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE L'OURTHE**  
Namur, le 10 NOV. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement et de l'Énergie  
Le Ministre-Président

**Benoît LUTGEN**  
**Elio DI RUPO**

Feuille n° 6/45  
Echelle : 1/10 000

**Informations gérées par la S.P.G.E. :**

**RÉGIMES D'ASSAINISSEMENT**  
Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (\*)

**de 2.000 EH et plus (Ia)**  
habitat ou équip. communautaire, aménagement collectif, lair, activité indus. ou artisanale

**de moins de 2.000 EH (Ib)**  
habitat ou équip. communautaire, aménagement diffus, lair, activité indus. ou artisanale

**Assainissement autonome**  
Assainissement autonome (II) : habitat ou équip. communautaire, aménagement diffus, lair, activité indus. ou artisanale  
Assainissement autonome communal (Ib) : habitat ou équip. communautaire, aménagement diffus, lair, activité indus. ou artisanale  
Assainissement transitoire (III) : habitat ou équip. communautaire, aménagement diffus, lair, activité indus. ou artisanale

**Zone urbanisée au PDS (\*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin**  
(\*) PDS : plan de secteur

**RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE**

**Cas généraux**  
existant, adjugé ou en construction, à réaliser

**Station de pompage**  
Collecteur sous pression, Collecteur gravitaire, Egout sous pression, Egout gravitaire

**Cas particuliers**  
A diagnostiquer - A rénover, Fossés ou aqueduc transportant des eaux usées, Eau de surface ayant fonction de collecteur, Canalisation spécifique en assainissement autonome, Canalisation d'eau claire existante, Canalisation d'eau claire à réaliser

**Traitement des eaux usées**  
Station d'épuration : Station publique, Station adjugée ou en construction, Station à statut particulier (privée, à déclasser)

**AUTRES EXEMPTATIQUES**  
Dévergement - Exhaure : Station de pompage  
Bassin d'orage : existant, adjugé ou en construction, à réaliser

**Informations externes à la S.P.G.E. :**

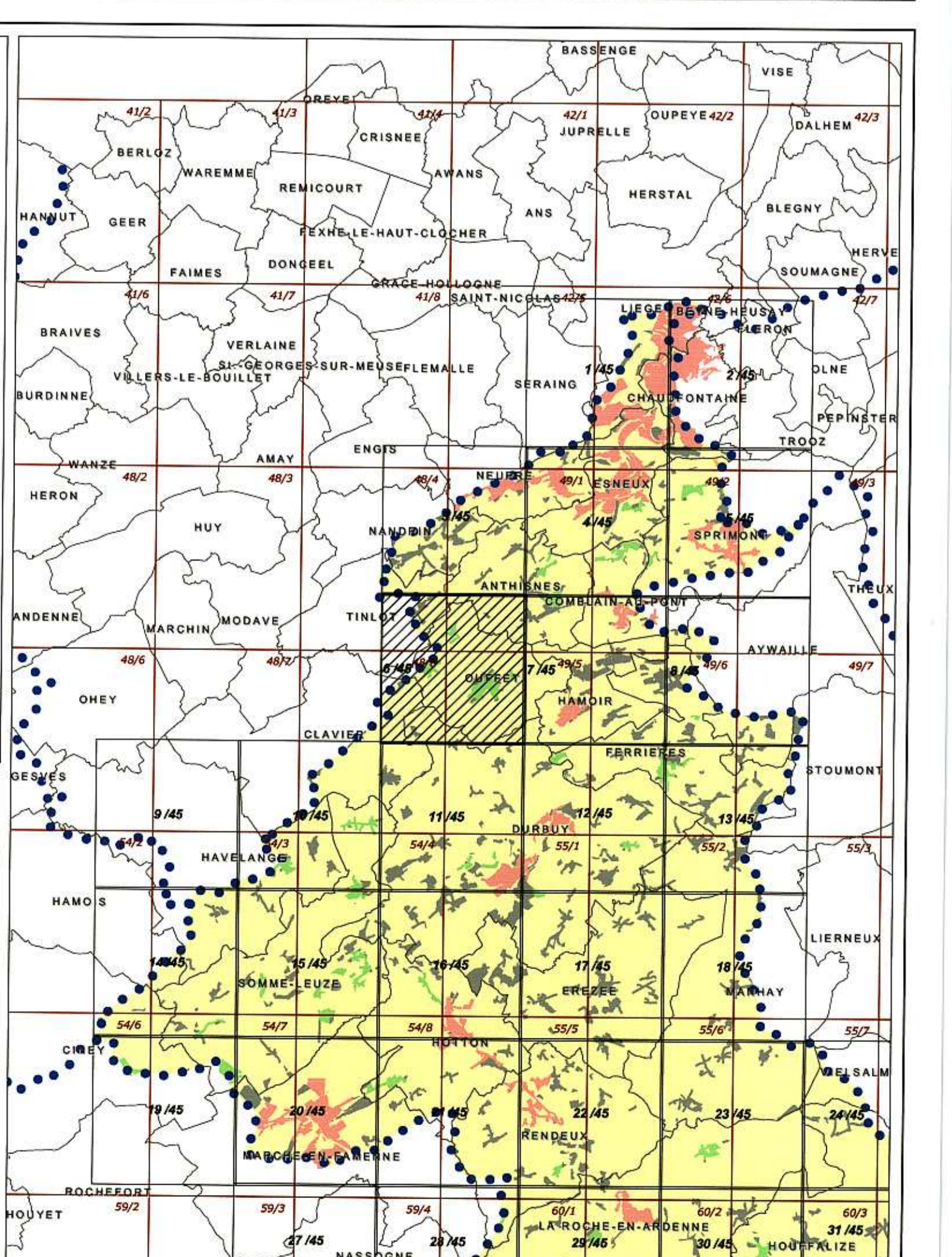
**SOURCE DGRNE**  
Eaux souterraines (Mise à jour : 17/06/2005)  
Captage public, Zones de protection de captage arrêtées, Prévention rapprochée (Ila), Prévention éloignée (Ib), Surveillance (III)  
Eaux de surface (Mise à jour : 01/09/2004)  
Navigable, 1er catégorie, 3ème catégorie, non classé, 2ème catégorie, Cours voûtés  
Zone de baignade (Mise à jour : 14/09/2004)  
Point ou zone de baignade, Zone amont de baignade (cours d'eau)  
Donnée environnementale (Mise à jour : 24/03/2005)  
Nature 2000  
Limite naturelle : Sous-bassin hydrographique

**SOURCE DGATLP**  
Plan de secteur (Mise à jour : 26/11/2004)  
Les zones ou s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur. Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH engagent en rien la responsabilité de la DGATLP.  
L'élaboration de nouveaux plans de secteur peut entraîner des modifications quant aux zones destinées à l'urbanisation.  
Limite administrative : Limite communale  
SOURCE IGN  
Fond de plan IGN (Mise à jour : 25/07/2005)  
40/1 Limite de planche IGN (1:10.000)  
Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.  
Autorisation de reproduction : convention T3 03394  
Origine des données cartographiques : INWEP-DGRNE, INWEP-DGATLP, IGN  
Traitement des données : OCE et SPGE

**Limite communale**

**Limite naturelle**

**Limite administrative**



**Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)**  
Siège Administratif provisoire : 14/16, Avenue de Stassart - B-5000 NAMUR - Tél : 081 251 930  
Siège Social : 46, Rue Laoureux - B-4800 VERVIERS - Tél : 087 324 400  
http://www.spge.be - Email : carto@spge.be